



*Les sections CGT Finances 44*  
*L'esprit de conquête*

## **Groupe de travail « action sociale » du 18 janvier 2018**

Un groupe de travail informel « action sociale » s'est tenu le 18 janvier.

Deux sujets étaient à l'ordre du jour :

- l'actualité de la restauration collective
- et une première réflexion sur l'affectation du crédit d'action locale.

### **Actualité de la restauration collective**

#### **Châteaubriant :**

Malgré l'opposition des collègues et de la CGT, la DGFIP a décidé la fin du financement du restaurant de Châteaubriant.

Comme c'est le cas en l'absence de restaurant inter-administratif (RIA), une recherche de restaurant dans les environs a été réalisée. Elle a conclu à l'absence de solution à moins de 1 km du Centre des Finances. (distance indicative) et donc à l'attribution de titres restaurant (carte Appétiz).

**Mais le relevé topographique était erroné (erreur sur l'adresse du restaurant des ateliers de la Mée) !**

Or la carte Appétiz ne donne pas satisfaction : plus de la moitié des restaurants de Châteaubriant ne la prennent pas, alors qu'ils prennent les titres en format papier. Le prestataire de cette carte est l'un de ceux qui prend les plus grosses commissions et qui rembourse le plus tardivement les restaurants.

La CGT a rappelé son attachement à la restauration collective. Elle a demandé une enquête auprès de l'ensemble des collègues, afin de déterminer leur choix majoritaire, en leur donnant la totalité des informations : sur les conditions d'utilisation de la carte Appétiz, et sur la distance réelle au restaurant.

#### **RIA Nantes Versailles :**

La délégation a annoncé la fin de la convention avec le RIA de la Poste au 31 janvier, pour la trésorerie municipale de Nantes et la Tour Bretagne, en raison de la réouverture du restaurant depuis le 17 janvier.

#### **Saint-Nazaire :**

Des collègues souhaiteraient voir maintenue la convention avec le restaurant « Bonne Recette » situé près de l'ancienne trésorerie municipale.

Elle sera donc prolongée pour 2018, mais pas au-delà. Le maintien durable de trois conventions risquerait de conduire à un éparpillement des collègues, et pourrait conduire à une dénonciation de la part des deux restaurateurs les plus proches du Centre des Finances.

### **Discussion sur les actions à financer par le crédit d'action locale (CAL)**

Il s'agit du budget à disposition du Conseil départemental. Il permet notamment l'organisation de l'Arbre de Noël (majeure partie du budget), mais également des sorties à la journée pour les enfants et les adultes, les attributions éventuelles de places de spectacles, les conférences, les consultations juridiques ou psychologiques, ...

Les représentant.e.s des personnels décident des actions réalisées en fonction du budget, des attentes des collègues, mais aussi des moyens humains dont dispose la délégation pour mettre en place et accompagner les activités.

La CGT est également attachée à ce que les actions sélectionnées favorisent l'émancipation et l'ouverture des salarié.e.s et de leurs enfants. Cela passe notamment par des activités favorisant les rencontres entre

agent.e.s, préférables aux prestations de type « billetterie ».

Elle porte également l'utilisation au maximum du train aux dépens du car pour les longues distances, pour des raisons évidentes d'environnement et de sécurité.

Le crédit attribué par le secrétariat général a été diminué très sensiblement pour 2018 par rapport à l'an dernier : de 118.000, il passe à 112.000 €. **Cette baisse est due à un décompte erroné.** La délégation à l'action sociale 44 a demandé une correction et attend l'arbitrage.

Le groupe de travail a réalisé une première réflexion sur les actions qui pourraient être mises en place cette année, au vu des recherches réalisées par la délégation à l'action sociale. Elles seront actées lors du CDAS du 8 février.

La CGT remercie l'ensemble des collègues de la délégation pour son investissement, afin de trouver des actions qui satisfassent au mieux les bénéficiaires. De fait, les enquêtes de satisfaction menées lors des activités laissent apparaître des bilans positifs de la part des bénéficiaires.

**La CGT a rappelé qu'elle porte un rééquilibrage des actions en faveur des collègues en activité et de l'intergénérationnel.**

**Elle souhaiterait également que des actions soient décentralisées, en particulier vers Saint-Nazaire ou Châteaubriant.**

- Une **mini-colo** devrait être organisée sous réserve d'obtention du financement complémentaire du CAL par le secrétariat général. La CGT a rappelé son opposition à cette action qui concerne peu d'enfants (41 l'an dernier) pour un budget élevé qui permettrait de réaliser des actions intergénérationnelles.

- Les **sorties journées** sont souvent coûteuses, en raison d'un choix d'hôtels parfois élevé en gamme. La délégation a rappelé qu'elle n'a pas le choix sur les hôtels proposés par les prestataires des excursions. De manière générale, la CGT a souhaité privilégier les sorties les plus accessibles, tant en matière d'activités physiques que de déplacements.

- La **conférence retraite** sera reconduite. La CGT a demandé qu'elle soit organisée régulièrement à Saint-Nazaire. Une enquête sera menée. À partir de 30 demandes recensées sur Saint-Nazaire, ce sera le cas, sinon elle se tiendra sur Nantes cette année encore.

- Les **permanences juridiques et de la psychologue** seront reconduites cette année.

Rappelons que la **psychologue** peut se déplacer sur le département si besoin.

Pour les **avocat.e.s**, la CGT souhaiterait pour les années à venir que soit étudiée la possibilité d'un déplacement des prestataires, ou d'une convention départementale permettant aux collègues de choisir leur prestataire à proximité de leur lieu de travail. La délégation va étudier la faisabilité de cette solution.

- L'**Arbre de Noël** se tiendra cette année encore à la cité des Congrès. Des réflexions sont en cours pour la suite. Des animations seront proposées en marge du spectacle, elles sont jugées essentielles pour permettre les échanges informels entre collègues.

**La délégation a également fait part de quelques remarques à l'attention des collègues :**

Concernant les sorties « enfants », la délégation rappelle l'importance de l'informer en cas de problématique particulière (handicap, interdits alimentaires, ...).

Les collègues inscrit.e.s aux actions doivent prévenir la délégation en cas d'empêchement. C'est en particulier le cas pour les billets de spectacle, afin de remettre les places à disposition et permettre à d'autres d'en bénéficier. Dans le passé, cela n'a malheureusement pas toujours été le cas.

**Des billets ont été réservés et seront proposés aux agent.e.s en activité ou en retraite, pour assister à un spectacle de musique française le 5 juin.**

Vos représentant.e.s CGT au CDAS 44 : **Anne Herbreteau – Christophe André – Ronan Prat – Franck Raguin – Yvic Kergroac'h**